

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Décision Modificative n°1

### (virements de crédits) Budget GEMAPI

Comité Syndical du 14 novembre 2023 à 17h45

**Date de convocation** : le 06/11/2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne KRIER

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice** : 34

**Nombre de membres présents votants** : 22

**Mesdames** : Fabienne KRIER, Liliane POIVERT, Karine MAUBERT SBILE, Aurore ROSSI,

**Messieurs** : Philippe BUISSON, Joachim BOISARD, Jérôme COSNARD, Laurent DE LAUNEY, Lionel GACHARD, Jacques LEGRAND, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Patrick COUTAREL, Thierry BLANC, Bernard DUDON, Jean-Marie BAYARD, Antoine GARANTO, Bernard LAURET, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Yannick GUIMBERTEAU, Pierre ROBERT

**Présent non votant** : Raymond VIANDON

### Objet : Virement de Crédit : Annonce légale

Le Comité Syndical, à l'unanimité des mandats exprimés, décide de procéder aux virements de crédits comme suit :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6231-831 : annonces et insertions		864 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractères générales</b>		<b>864 €</b>
D 6215- 831 : Personnel affecté sur budget annexe	864 €	
<b>TOTAL D 012 : Charges de Personnel</b>	<b>864 €</b>	

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,  
Le 14 novembre 2023

**La secrétaire de séance,  
Fabienne KRIER**



**Le Président,  
Jacques BREILLAT**

